

Club Français du Spitz Allemand et Italien

Association de race affiliée à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture

Malpial - 46500 ISSENDOLUS

Président M. Jean-Claude KLEIN

EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE sous l'égide de la Société Canine de Haute-Auvergne

AURILLAC (15)

PARC DE LA FRATERNITÉ

SAMEDI 14 JUILLET 2018

**EXPOSITION SANS ATTRIBUTION DU C.A.C.S.
LES RESULTATS SERONT PRIS EN COMPTE POUR LA GRILLE DE SÉLECTION**

**CLOTURE IRREVOCABLE : 30 JUIN 2018
APRÈS CETTE DATE TOUT ENGAGEMENT SERA REFUSÉ**

LES ENGAGEMENTS SONT À ADRESSER À :

**M. JEAN-CLAUDE KLEIN - MALPIAL BAS - 46500 ISSENDOLUS
TEL 05.65.40.48.26 - 06.03.55.88.79**

- JURY -

**Toutes Classes Mâles et Femelles
M. Jean-Claude KLEIN**

**TAN
M. Jean-Claude KLEIN**

Le C.F.S.A.I. se réserve le droit de modifier le jury ou la répartition des classes si nécessaire

SAMEDI 14 JUILLET 2018

8h30 : Accueil des chiens - Contrôle vétérinaire
9H30 Début des jugements individuels
12H30 Pause déjeuner
14H00 Reprise des jugements

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS NATIONALES

EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE ORGANISÉE À AURILLAC (15) SAMEDI 14 JUILLET 2018

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre à chaque exposition.

SERVICE VÉTÉRAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien sur le lieu de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'information.
 - Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris.
- Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.
- Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.
- Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

CLASSE INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé**

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.**

CLASSE BABY (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le Juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le Juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE DE JEUNE (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VÉTÉRAN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le Juge.

CLASSE COUPLE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CLASSE PAIRE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un Juge unique sur le ring d'honneur.

Cette **Classe d'AFFIXE** est également mise en compétition dans les expositions Nationales et Régionales d'Élevage.

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un Juge unique sur le ring d'honneur.

Cette **Classe de REPRODUCTEURS** est également mise en compétition dans les expositions Nationales et Régionales d'Élevage.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CFSAI adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétaire.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés

Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés

- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défilant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possédera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement). Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS.

La RCACS peut être convenue en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de juge avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Obligations: Pour les chiens de 2ème catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) et les chiens venant de l'étranger, le certificat de vaccination antirabique en cours de validité et mentionnant le N° d'identification du chien, sera exigé à l'entrée de l'exposition...L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races catégorisées citées ci-dessus de prendre toute disposition pour respecter les directives fixées par la législation en vigueur.

ÉPREUVE DU T.A.N
- TEST D'APTITUDES NATURELLES -
Age minimal : 10 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test du TAN est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien. Il ne fait appel à aucune préparation, il ne s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réussir.

Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et dans des situations insolites.

Ce test peu complexe permet de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés.

CONFIRMATION
Age minimal Spitz Allemand et Italien : 12 mois

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU JUGE LORS DE LA CONFIRMATION :
LE FORMULAIRE DE LA SCC CORRECTEMENT REMPLI ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE, ACCOMPAGNÉ DU TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE DE TATOUAGE DU CHIEN À CONFIRMER.

IL EST RAPPELÉ QUE SEUL UN JUGE FRANÇAIS PEUT ASSURER LA CONFIRMATION

« Le Club Français du Spitz Allemand et Italien organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC. »

DEMANDE D'ENGAGEMENT

CLOTURE IRREVOCABLE : 30 juin 2018

1 CHIEN PAR FEUILLE, PHOTOCOPIE ACCEPTÉE

**les chiens doivent être inscrits exclusivement au nom de leur propriétaire
joindre une photocopie de la carte de tatouage**

Nom du chien :
Race : Couleur : Taille :
Date de naissance : N° d'identification : Sexe :
Livre d'origines et N° :
Nom du père :
Nom de la mère :
Nom de l'Eleveur :
Nom(s) du (des) Propriétaire(s) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Tel. :
E-mail ou Site Web (facultatif) :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

TARIF TOUTES CLASSES

1^{er} chien 30 €
2^{ème} chien 20 €
3^{ème} chien 15 €
4^{ème} chien 10 €
5^{ème} chien 5 €

Tarif dégressif applicable uniquement pour les chiens appartenant à un même propriétaire
Gratuit à partir du 6^e chien

Baby, Puppy 15 €
Vétéran Gratuit

Ne peuvent être considérés comme 1^e chien

Paire, Couple, Lot Reproducteur et d'Eleveage Gratuit

TAN 10 €

Confirmation uniquement 29 €

TAN uniquement 15 €

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU CFSAI

CLASSES D'ENGAGEMENT

Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans les classes ci-dessous
sauf classes Couple, Lot Reproducteur et d'Eleveage.

- Ouverte à partir de 15 mois
- Intermédiaire de 15 à 24 mois
- Champion à partir de 15 mois (joindre la copie du titre de Champion SCC ou FCI)
- Jeune de 9 à 18 mois
- Puppy de 6 à 9 mois
- Baby de 4 à 6 mois
- Vétéran à partir de 8 ans
- Couple avec
- Paire avec
- Confirmation âge minimal 12 mois
- TAN âge minimal 10 mois

Les lots Reproducteurs et d'Eleveage peuvent être inscrits sur place avant 14h00

Afin de faciliter l'organisation remplissez ce formulaire en lettres capitales et renvoyez-le sans délai avec le paiement de vos engagements (récapitulatif au verso) à :

M. Jean-Claude KLEIN - Malpial Bas - 46500 Issendolus

Tel 05.65.40.48.26 - 06.03.55.88.79

Joindre une enveloppe à votre adresse, affranchie au tarif en vigueur, avec la photocopie de la carte de tatouage, du certificat de vaccination antirabique pour les chiens venant de l'étranger, et du titre de Champion SCC ou FCI.

ATTESTATION

Je déclare sincère et véritable les renseignements figurant ci-dessus et accepte sans restriction ni réserve tous les articles du règlement de la manifestation. En conséquence j'exonère le CFSAI de toute responsabilité du fait de tout accident (blessure, morsures, fuite, vol, maladie et dommages divers) survenu à mon chien, causé par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien n'est pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration j'accepte, d'ores et déjà, de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la Société Centrale Canine.

Fait à : le : / / 2018 - Signature :

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS 30 JUIN 2018

MODE DE PAIEMENT :

Les feuilles d'engagement accompagnés du règlement sont à adresser à :

M. Jean-Claude KLEIN - Malpial Bas - 46500 Issendolus
Tel 05.65.40.48.26 - 06.03.55.88.79

RÉGIONALE D'ELEVAGE : chèque à l'ordre du C.F.S.A.I.

Total des engagements = €

DEJEUNER SUR PLACE : chèque à l'ordre du C.F.S.A.I.

Réservations à joindre aux engagements

Repas Auvergnat à 25 € X = €

Distrivet
PET FOOD
Delcon

Un corps sain pour un esprit malin!

SENIOR & DIET REGULAR PUPPY DELICIOUS JUNIOR

ADULT MINI PINK & BLUE ELITE

SUPER PREMIUM

Monsieur Jean louis JACOBS
37 rue Emile Zola
93230 Romainville
Tel: 01.48.45.83.21
Port: 06.63.27.64.56
<http://www.distrivet.fr>
E-mail: jacops@aliceads1.fr

Site: 502 110 745 000 10

JOINDRE UNE ENVELOPPE AFFRANCHIE POUR L'ENVOI DE L'ACCUSÉ DE RECEPTION D'ENGAGEMENT

TOUT CHIEN PARTICIPANT DOIT ETRE VACCINÉ DE FAÇON EFFICACE CONTRE LA RAGE (APPORTER LE CARNET DE VACCINATION)